

COMMUNE DE BALLOTS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 15 septembre 2017

Convocation en date du 08 septembre 2017

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

L'an deux mil dix-sept, le quinze septembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de BALLOTS, sous la présidence de M. QUARGNUL Franco, Maire.

Etaient présents : M. QUARGNUL Franco - M. HOUDIN Raymond - M. CHAUVIN Maxime - Mme ORY Nathalie - Mme RIVIERE Marguerite - M. JEGU Christel - Mme DALIFARD Alexia - Mme POTTIER Maryline - Mme GAUTUN Barbara - M. FERRON Jean-Yves - Mme GAUDIN Manuella - Mme MAILLERIE Liliane - Mme PAILLARD Christine

Absents non excusés : M. RIOTTOT Fabrice - Mme CHEVALIER Catherine

Secrétaire de séance : Mme GAUDIN Manuella

Objet 2017-094 - Projet de fusion des trois syndicats de bassin de l'Oudon

M. le maire expose :

La commune de BALLOTS est membre du Syndicat de bassin pour l'aménagement de la rivière l'Oudon (SBON).

VU l'arrêté inter-préfectoral de projet de périmètre de fusion du 11 juillet 2017 qui fait suite aux votes favorables à la fusion des 3 assemblées du :

- Syndicat de Bassin de l'Oudon (S.B.O.S.),
- Syndicat de Bassin pour l'Aménagement de la Rivière l'Oudon (S.B.O.N.),
- Syndicat Mixte du Bassin de l'Oudon pour la Lutte contre les Inondations et les Pollutions (SY.M.B.O.L.I.P.)

La commune doit remettre un avis sur cet arrêté et les statuts applicables au 1^{er} janvier 2018.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

DONNE un avis favorable au périmètre de fusion du S.B.O.S., du S.B.O.N. et du SY.M.B.O.L.I.P. défini par arrêté inter-préfectoral du 11 juillet 2017, ainsi que tous les statuts,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Objet 2017-095 - Projet d'effacement des réseaux électriques et téléphoniques retenu au titre du programme Comité de Choix

Monsieur le maire présente au conseil municipal l'estimation sommaire d'effacement des réseaux électriques, téléphoniques et éclairage public relative au dossier Route de Craon.

Il précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier, les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés seront transmis ultérieurement après une étude approfondie de l'opération.

Ce projet entre dans le cadre du programme d'effacement « comité de choix » et Territoire d'énergie Mayenne propose à la commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

Réseaux d'électricité

Estimation HT du coût des travaux	Maîtrise d'œuvre	Prise en charge par Territoire d'Énergie Mayenne	Participation de la commune % des travaux + maîtrise d'oeuvre
	4%	(70 %)	
95 000 €	3 800 €	66 500 €	32 300 €

Territoire d'énergie Mayenne finance cette opération à hauteur de 70 % du montant HT, selon les modalités définies par son assemblée délibérante. Le solde du montant HT constitue la participation à charge de la commune.

La taxe sur la valeur ajoutée sera prise en charge et récupérée par Territoire d'énergie Mayenne.

Réseaux de télécommunication - Option A

Estimation TTC des travaux de génie civil	TVA (20 %)	Maîtrise d'œuvre	Prise en charge par Territoire d'énergie Mayenne (20 % de l'estimation HT)	Participation de la commune Travaux + maîtrise d'oeuvre
26 000 €	4 333 €	1 040 €	4 333 €	22 707 €

Dans le cadre de cette option, la commune a fait le choix de devenir propriétaire des infrastructures de télécommunication. A ce titre, elle est éligible au Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA).

L'estimation a trait aux travaux de génie civil des réseaux de télécommunication déduction faite de la participation de Territoire d'énergie Mayenne (20 %).

Le maire précise que les travaux de câblage sont gérés et financés intégralement par l'opérateur France Télécom.

Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée au choix des fournitures opéré par la commune.

Eclairage public à l'effacement

Estimation HT du coût des travaux	Maîtrise d'œuvre	Prise en charge par Territoire d'énergie Mayenne	Participation de la commune
	4%		Travaux + maîtrise d'œuvre
42 000 €	1 680 €	10 500,00 €	33 180 €

Territoire d'énergie Mayenne finance cette opération à hauteur de 25 % du montant HT, selon les modalités définies par son Comité Syndical. Le solde du montant HT constitue la participation à charge de la commune.

La Taxe sur la Valeur Ajoutée ainsi que le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) seront pris en charge et récupérés par Territoire d'énergie Mayenne.

Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée au choix des fournitures opéré par la commune.

Comme suite aux dispositions arrêtées par le comité syndical le 07/12/2011, une contribution de 50 % des sommes dues sera demandée à la commune au moment de la commande à l'entreprise réalisatrice des travaux.

Le solde des participations sera ajusté au coût réel des travaux à la clôture de l'opération suite à la réception des travaux. Le versement de celle-ci interviendra à réception du titre émis par le syndicat.

Ces explications entendues et après délibération,

Le conseil décide

- d'approuver le projet et de contribuer aux financements proposés par Territoire d'énergie Mayenne selon le choix arrêté ci-dessous :

Réseaux d'électricité

Application du régime général

A l'issue des travaux, Versement en capital, de la participation correspondant aux travaux d'éclairage public d'un montant de :	65 480 €	Imputation budgétaire en section dépense de fonctionnement au compte 6554
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------	-----------------------------------------------------------------------------------------

Application du régime dérogatoire

A l'issue des travaux, acquittement en capital, des travaux d'éclairage public sous forme de Fonds de concours d'un montant de :	65 480 €	Imputation budgétaire en section dépense d'investissement au compte 20415
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------	-----------------------------------------------------------------------------------------

Réseaux de télécommunication

A l'issue des travaux, la participation appelée correspondant aux travaux d'infrastructure de communication électronique, d'un montant estimé de : 22 707 € sera imputé budgétairement en section **dépense d'investissement** au compte **45**

- d'inscrire à son budget les dépenses afférentes dans la section correspondant à son choix.

Objet 2017-096 - Pose d'une IRVE (infrastructure de recharge pour véhicule électrique)

M. le maire présente le projet de Territoire d'énergie qui consiste en la pose d'une infrastructure de recharge pour véhicule électrique (IRVE).

Le conseil municipal,

Considérant la proposition d'installation de cette infrastructure, rue de la Closeraie, sur le parking, à hauteur du n° 2

EMET un avis favorable à cette proposition.

Cette installation sera à la charge de Territoire d'énergie.

Objet 2017-097 - Repas des Aînés : participation

Les membres du conseil municipal

FIXENT le montant de la participation au repas traditionnel qui sera servi aux aînés le dimanche 15 octobre 2017 à :

- 8 € pour les personnes âgées de 71 ans et plus (repas servi en salle ou à domicile)
- 12 € pour les personnes âgées de 65 à 70 ans (repas servi en salle ou à domicile)
- le prix réel du repas pour les personnes âgées jusqu'à 64 ans (repas servi en salle ou à domicile), soit 24,50 €

Rappellent que le règlement du repas se fera lors de l'inscription en mairie.

Objet 2017-098 - Forêt communale : destinations des coupes de bois - exercice 2018

M. le Maire donne lecture au conseil municipal de la lettre de l'Office National des Forêts, concernant les coupes de bois à inscrire dans les forêts relevant du régime forestier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

1 - Approuve l'inscription à l'état d'assiette en 2018 des coupes non réglées :

Nom de la forêt	Numéro de parcelle	Surface à parcourir (ha)	Type de coupe	Destination de la coupe (vente ou délivrance)
Forêt communale de BALLOTS	1_U (provisoire)	4.8	Amélioration Petit Bois	VENTE

2 - Choisit leur destination :

- **vente** à la diligence de l'ONF par appel d'offres ou de gré à gré si des opportunités se présentent (en fonction des propositions reçues, le conseil municipal se prononcera ultérieurement sur le mode de mise en marché des bois)

et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document en rapport avec cette opération.

Objet 2017-099 - Indemnité de gardiennage des églises communales

Le conseil municipal,

Considérant les circulaires ministérielles du 8 janvier 1987 et du 29 juillet 2011, et la note d'information ministérielle fixant le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales à 479,86 €

FIXE à 119,97 € (25 % du plafond) l'indemnité pour le gardiennage de l'église, pour l'année 2017

DESIGNE M. SABIN Francis, gardien de l'église, à qui sera versé cette indemnité.

Objet 2017-100 - Prise en charge de licences de foot

Le conseil municipal,

Afin d'accompagner le dispositif d'accueil des réfugiés,

VALIDE la prise en charge de cinq licences de foot (4 x 60 € et 1 x 55 €) soit la somme totale de 295 €

PRECISE que cette somme sera versée directement à l'union sportive de Ballots.

Objet 2017-101 - Lotissement La Barrière - Modifications budgétaires (n° 2)

Le conseil municipal,

AUTORISE les modifications budgétaires suivantes, sur le budget lotissement La Barrière 2017 :

Fonctionnement (dépenses) :

Article 605 (travaux) : + 200 €

Fonctionnement (recettes) :

Article 774 (subvention exceptionnelle) : + 200 €

Objet 2017-102 - Création d'une esplanade salle des fêtes

Le conseil municipal,

Considérant sa décision de réaliser une esplanade, côté nord de la salle des fêtes,

Considérant les devis des entreprises,

DECIDENT de retenir :

- l'entreprise MJCD pour la somme totale de 7 957,76 € HT - 9 549,31 € TTC (maçonnerie)
- l'entreprise CHEVALIER Christophe pour la somme totale de 22 117,38 € HT - 26 540,86 € TTC (terrasse + garde-corps).

AUTORISENT le maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Objet 2017-103 - Boucles de la Mayenne - 2018

M. le maire présente au conseil municipal le projet des Boucles de la Mayenne concernant la course de juin 2018, avec soit l'accueil de l'arrivée d'une étape à Ballots, soit village pour le départ d'une étape.

Pour chaque proposition, des coûts d'organisation sont à prévoir.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable pour l'organisation du départ d'une étape (dimanche 3 juin 2018) et

VALIDE une participation financière à hauteur de 2000 € et la prise en charge de repas.

Cette proposition sera faite à l'organisme en charge de l'organisation des Boucles de la Mayenne.

Objet 2017-104 - Location salle de théâtre

Le conseil municipal,

VU les demandes faites par des associations hors commune pour disposer de la salle de théâtre, pour des représentations théâtrales,

FIXE à 50 € la location de la salle de théâtre, par jour de représentation, quelle que soit la saison, pour les associations hors communes

PRECISE que les séances de répétitions seront gratuites.

FIXE à 15 € la petite salle attenante au théâtre, pouvant servir à des vins d'honneur.
